Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250626-lmc1X060001e682-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DCM_2025_03_25

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250626-lmc1X060001e682-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

25

ACTION CULTURELLE : Attribution d'une subvention à l'Orchestre National Avignon Provence dans le cadre du dispositif DEMOS

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'Orchestre National Avignon Provence (ONAP) est un acteur culturel majeur du territoire, qui contribue au rayonnement culturel de la Ville :

- Par la programmation d'une saison de concerts et la présence d'un orchestre permanent,
- En permettant la découverte de la musique contemporaine et des airs du répertoire, en suscitant des créations,
- En œuvrant à la médiation culturelle, à la sensibilisation de tous les publics, y compris les publics en difficulté.

Il s'agit donc d'une association conventionnée avec la Ville qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuel de 612 000 euros.
La convention financière au titre de l'année 2025 a été approuvée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2025.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder une subvention complémentaire pour soutenir DEMOS, un projet spécifique porté par l'ONAP avec divers partenaires. Avec le soutien du Fonds de dotation Mommessin-Berger, la CAF de Vaucluse, le Contrat de Ville Préfecture, Grand-Avignon et Ville d'Avignon, en partenariat avec l'Éducation Nationale, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Opéra du Grand Avignon.

DEMOS est un dispositif à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville.
Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendue difficile en raison de facteurs économiques et sociaux.
Démos a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine et de contribuer à l'insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture, de l'éducation et du champ social.

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250626-lmc1X060001e682-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DEMOS privilégie l'apprentissage collectif qui favorise à la fois, le plaisir, le lien social et la musicalité. Le jeu en orchestre apporte des résultats musicaux performants et valorisants. L'entrée dans la musique se fait directement par l'interprétation de pièces de répertoire, arrangées et adaptées au niveau des enfants.
Les notions théoriques (lectures, écriture…) sont intégrées progressivement à partir de la deuxième année.
La pratique du chant et de la danse favorise une approche corporelle de la musique et de l'instrument au bénéfice de l'expression artistique.

C'est un dispositif artistique, culturel et social au plus près de la vie des enfants et des familles grâce à :

- Une étroite collaboration entre l'école et le centre socio-culturel du quartier pour une pratique sur les différents temps de vie de l'enfant
- Une invitation des familles à partager et s'impliquer dans l'expérience artistique des enfants, par des parcours de médiation adaptés
- Un accompagnement à la parentalité et à l'autonomie

Concrètement, cela représente :

- 90 enfants instrumentistes de 6 écoles d'Avignon (Pierre de Coubertin, Louis Gros, Les Olivades, Sainte-Catherine, Stuart Mill, La Trillade) : 4 groupes cordes, 1 groupe bois, 1 groupe cuivres, parrainés par les musiciens de l'Orchestre national Avignon-Provence ;
- 3h30 de pratique instrumentale, vocale et chorégraphique hebdomadaire
- Des ateliers menés en trinôme par deux artistes professionnels et 1 référent social
- Des temps collectifs (tutti) toutes les 6 semaines et des stages pendant les vacances scolaires.

Les enfants volontaires de la première cohorte 2021-2024 continuent la pratique instrumentale en orchestre avancé et au conservatoire.
Une subvention de 9 000 euros permettrait à l'ONAP de mener à bien le programme d'activité de la première année de la deuxième cohorte (mise en œuvre pour trois ans sous la responsabilité de Débora Waldman, de 2024 à 2027), dans six écoles de six quartiers Politique de la Ville, en partenariat avec six centres sociaux, ASLC/Grange d'Orel, l'Espelido, Monfleury, La Croix des Oiseaux, Espace Pluriel/CCAS, La Fenêtre/Saint-Chamand.

L'ONAP bénéficie par ailleurs d'une subvention via le Contrat de Ville pour cette action, dont 6 000 € attribués par le bailleur social Grand Delta Habitat. En effet, au travers des efforts faits par la Ville en matière d'exonération de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties, Grand Delta Habitat dispose de fonds afin de contribuer à améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont sont issus les jeunes administrés bénéficiant de l'action de DEMOS.

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250626-lmc1X060001e682-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°18 du 26 avril 2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant à la convention financière entre l'ONAP et la Ville pour l'année 2025, en annexe de la délibération ;
- ACCORDE la subvention pour le montant fixé dans l'avenant à la convention financière 2025 entre l'ONAP et la Ville ;
- IMPUTE la dépense de 9 000 € relative à la subvention spécifique au projet DEMOS pour l'association ONAP au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention et toutes pièces à intervenir.

ADOPTE

M. Claude NAHOUM, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE

SERVICE DES ASSEMBLÉES - MAIRIE D'AVIGNON (Vse)

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :